

Règlement du Challenge du COTENTIN

Article 1 : Organisation :

Le Challenge du Cotentin est organisé par les trois clubs suivant : le Tennis Club de Coutainville, le Tennis Club de St Pair et le Tennis Club de Granville.

Le Comité du **Challenge du Cotentin** est composé des Présidents des 3 clubs ci-dessus nommés ou de leurs représentants.

Le Challenge du Cotentin se déroulera dans le cadre des Tournois d'été de chaque club, à savoir en 2016 :

TC ST PAIR du 7 au 13 juillet 2016

TC GRANVILLE du 11 au 17 juillet 2016

TC COUTAINVILLE du 15 au 23 juillet 2016

Le règlement sportif et technique sera donc celui des Tournois de la FFT, sauf en ce qui concerne les points détaillés dans le présent règlement.

Article 2 : Participants :

Les participants (fille ou garçon) devront être âgés en fonction des catégories ouvertes au tournoi jeune du règlement de la FFT.

A savoir 3 catégories d'âge : 11/12 ans, 13/14 ans et 15/16 ans

Les 3 clubs se réservent le droit de refuser une candidature qui serait contraire à l'esprit du **Challenge du Cotentin**.

Article 3 : Conditions de participation :

Toute personne autorisée à participer à l'un des 3 Tournois pourra être éligible au **Challenge du Cotentin** dans les conditions fixées par le présent règlement.

Article 4 : Dotation du **Challenge du Cotentin** 2016

Toute personne participant à l'un des trois tournois cités article 1 est inscrite au **Challenge du Cotentin**.

Elle se verra remettre un pack cadeau.

Des prix seront proposés à l'issue du Challenge aux participants exclusif des 3 Tournois.

Ces prix seront attribués en fonction d'un classement établi à l'article 5

Article 5 : Classement et calcul des points du **Challenge du Cotentin**

Des points sont attribués à chaque joueur/joueuse selon les critères ci-dessous :

Inscription aux Tournois cités article 1 :

- L'inscription à 1 tournoi attribue **5 points**
- L'inscription à 2 tournois attribue **10 points**
- L'inscription à 3 tournois attribue **15 points**

Victoire en simple :

- Chaque victoire dans 1, 2 ou 3 tournois attribue **3 points** au vainqueur du match

Participation à des matchs de DOUBLE :

Lorsque le ou les Tournois visés article 1 organisent des DOUBLES, chaque victoire attribue **3 points** à chaque joueur/joueuse de la paire de DOUBLE.

Arbitrage :

Tous les joueurs et joueuses sont invités à arbitrer des matchs de simple. Pour chaque match arbitré, le joueur ou joueuse ayant arbitré se verra attribuer **3 points par match arbitré** et cela dans la limite de 3 arbitrages soit un cumul **maximum de 9 points**.

Article 6 : Départage en cas d'égalité de points du **Challenge du Cotentin**

En cas d'égalité de nombre de points, le joueur ou la joueuse déclaré vainqueur du **Challenge du Cotentin** dans chaque catégorie d'âge, sera celui ou celle qui aura cumulé le plus de victoires sur l'ensemble des 3 tournois cités article 1.

Article 7 : Suivi du **Challenge du Cotentin**

Chaque participant à l'un des trois tournois cités article 1, se verra remettre par les organisateurs de ces dits tournois, une carte de suivi des résultats et points du **Challenge du Cotentin**.

Cette carte unique est sous la bonne garde du joueur ou de la joueuse. En cas de perte aucun duplicata ne sera donné.

La validité de la carte sera soumise aux organisateurs des tournois par l'apposition d'un tampon « club » pour chaque point attribué.

La carte devra être remise par le joueur ou la joueuse aux organisateurs du dernier tournoi. Pour 2016 aux organisateurs du Tournoi du TC COUTAINVILLE.

Afin de permettre un meilleur suivi, un espace «**Challenge du Cotentin** » sera organisé dans l'enceinte de chaque club.

Article 8 : Remise des prix du **Challenge du Cotentin**

Elle se fera le dernier jour du dernier tournoi soit pour 2016 le 23 juillet 2016 au TC COUTAINVILLE ;

La remise d'un prix est subordonnée à la présence du joueur ou de la joueuse à la remise des prix du **Challenge du Cotentin** .

Les prix non remis pour faute de présence à la remise des prix seront ré distribués par tirage au sort aux concurrents présents à la remise des prix du **Challenge du Cotentin**

Article 9 : Dotation du **Challenge du Cotentin**

Sur le tarif prélevé pour chaque inscription à un tournoi cité article 1, il sera prélevé 1 € pour doter le **Challenge du Cotentin**

Article 10 : Affichage

Le présent règlement devra être affiché dans l'enceinte de chaque club à proximité des tableaux du tournoi, sur la page Facebook du Challenge et sur le site internet du Tennis Club de Coutainville

CONTACTS

Tennis club de Saint Pair sur Mer

Adresse : Avenue Léon Jozeau-Marigne, 50380 Saint-Pair-sur-Mer
Téléphone :02 33 50 02 75
Mail : tennis-saint-pair@fft.fr
Facebook : www.facebook.com/tcstpair.surmer
Correspondant local du **Challenge du Cotentin** : Bruce CORREGUES

Tennis Club de Granville

Adresse : 6 Rue de la Falaise, 50400 Granville
Téléphone :02 33 50 10 57
Mail : tennisgranville@wanadoo.fr
Web : <http://granville.tennisweb.org>
Correspondant local du **Challenge du Cotentin** : Christophe CLATIGNY

Tennis Club de Coutainville

Adresse : 18 Avenue des Tennis 50230 AGON COUTAINVILLE
Téléphone : 02 33 47 08 90
Mail : tcc@fft.fr
Web : www.tenniscoutainville.com
Correspondant local du **Challenge du Cotentin** : Daniel ALEXANDRE